

DELIBERATION N° 89/09-13 - AUTORISATION ESTER EN JUSTICE

Monsieur REMY, rapporteur, indique à l'Assemblée que Madame LECLERC, A.S.E.M., a déposé un recours au Tribunal Administratif en date du 24 Août 1989.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 25 voix pour et 4 contre :

- autoriser Monsieur le Maire à ester en justice,
- désigne Maître THIRY, Avocat à NANCY, pour défendre les intérêts de la Commune et présenter un mémoire en défense,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au paiement des honoraires.